

A LIRE

dans ce numéro :

Chez Valiquette

(Page 2)

La vie politique

(Page 3)

Les fils d'ouvriers
à l'université

(Pages 4 et 5)

Des maisons humaines

(Page 6)



VOL. XXIX — No 15

Montréal, 17 avril 1953

Le bien commun, pour mériter son nom, doit être universel dans son étendue et dans son contenu : il doit s'étendre à tous les membres et leur permettre, chacun selon, ses moyens, de participer aux biens de la civilisation. Il doit en outre réaliser tous les biens dont l'être humain, dans la dualité de sa nature, a besoin pour se parfaire. Le bien commun contient donc la somme des biens d'ordre moral et matériel que les hommes doivent pouvoir se procurer dans une société bien organisée.

C. VAN GESTEL, O.P.

TRAVAILLEURS DU PAPIER

On va en avoir le coeur net

Les procès qui avaient été intentés par un groupe de grévistes d'Asbestos contre les policiers provinciaux en 1949 vont enfin aboutir. Ces procès avaient été retardés jusqu'à ce jour par mille délais légaux. Mais comme tout vient à point à qui sait attendre, les ouvriers vont finir par faire valoir leurs plaintes.

On sait que les policiers sont accusés d'avoir brutalisé sans raison d'honnêtes travailleurs dont le seul crime était d'avoir fait la grève pour réclamer justice.

Depuis si longtemps qu'on tient les travailleurs responsables de tous les maux de la terre, on va enfin en avoir le coeur net. Nous ne voulons pas préjuger des décisions de la cour, mais nous sommes certains que ces procès vont jeter une lumière nouvelle sur les incidents d'Asbestos et feront mieux comprendre quelle est la situation ouvrière dans le Québec.

Le procureur général de la province avait entamé des poursuites contre les grévistes. Nous lui demandons depuis trois années de les pousser à bout ou bien de les abandonner. Le seul résultat des délais a été jusqu'ici de priver tous les gens qui ont versé des cautionnements de la jouissance de leur avoir.

Les ouvriers impliqués dans ces procédures sont les premiers à demander qu'on en finisse. Ils sont prêts à soumettre leurs agissements au jugement des tribunaux. Espérons que le procureur général est prêt à en faire autant...

Il est urgent de former un front commun

La Fédération nationale de la Pulpe et du Papier vient d'offrir à la Fédération américaine du Travail de former un cartel dans le but de régler le différend qui existe présentement dans l'industrie de la pulpe et du papier. Dans un message qu'il adressait aux représentants de ces groupements syndicaux, le président de la Fédération, le confrère Ph. Lessard, fait un "appel pressant en vue d'établir un front commun afin d'amener les employeurs à consentir au principe de la pleine compensation pour la semaine de quarante heures de travail. Le message note également que, depuis quelques années, "les taux de salaires dans cette industrie ont reculé par rapport aux taux de salaires dans la grande industrie canadienne".

Des tribunaux d'arbitrage siègent dans cette industrie depuis l'automne dernier. A date, quelques quatre décisions arbitrales ont été rendues qui accordent aux travailleurs de cette industrie une réduction dans la durée du travail, de 48 à 42 ou 40 heures par semaine avec pleine compensation.

Le refus des compagnies

Les compagnies, en particulier Price Brothers qui opère trois usines dans la région du Lac St-Jean et Consolidated Paper, qui opère également trois moulins, dont l'un à Port-Alfred et les autres à Shawinigan et Grand'Mère, ont jusqu'ici refusé obstinément d'appliquer cette recommandation des conseils d'arbitrage. Il y a une quinzaine de jours, les ouvriers de ces moulins enregistraient un vote de grève à des majorités écrasantes. Toutefois, comme le principe en jeu intéresse tous les travailleurs de l'industrie de la pulpe et du papier dans le Québec et l'On-

tario, la Fédération nationale de la Pulpe et du Papier croit qu'il serait opportun que tous les syndicats fassent un front commun afin d'obtenir le redressement de leurs griefs.

Le télégramme du confrère Philippe Lessard est adressé à M. L. P. Lacroix, vice-président de l'International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers, de Cap-de-la-Madeleine, à M. Chester Jordan, président du Conseil d'union des Papeteries de Québec et de l'Est du Canada, de Québec, à M. W. H. Burnell, vice-président de l'International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers, de Cornwall, Ontario, enfin, à M. J.-A. Daoust, vice-président de l'International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers, d'Ottawa, Ontario.

Le texte du télégramme

Le texte du message envoyé par M. Lessard est ainsi rédigé :

"Nous avons obtenu pour les travailleurs de la pulpe et du papier des compagnies Price Brothers et Consolidated Paper des sentences arbitrales majoritaires qui recommandent la réduction de la semaine de travail de 48 à 42 ou 40 heures avec pleine compensation.

"Cela établirait pour 40 heures un salaire de base (journalier) de \$1.50 l'heure sans tenir compte de l'augmentation de 6 cents l'heure recommandée en compensation de l'accroissement du coût de la vie. La Fédération recevra prochainement d'autres sentences pour les moulins de Donnacona de La Tuque, d'East-Angus, etc...

Reconquérir leur juste rang

"La Fédération est d'opinion que rien ne devrait être négligé pour permettre aux travailleurs de l'industrie de la pulpe et du papier de la province de Québec et du Canada de reconquérir la place de choix qu'ils occupaient dans l'économie canadienne jusqu'à ces dernières années au point de vue des salaires et des conditions de travail, place qu'ils ont malheureusement perdue depuis.

"Les manufacturiers de papier s'opposent au principe de la réduction de la semaine de travail

avec pleine compensation pour 40 heures, contrairement à ce qu'ont fait la majorité des employeurs canadiens.

La nécessité d'un front commun

"La Fédération croit donc que, dans les circonstances et dans l'intérêt des travailleurs, tous les syndicats ou unions de la pulpe et du papier devraient présenter un front commun afin d'amener les employeurs à consentir au principe de la pleine compensation pour 40 heures.

"Ainsi, les taux de salaires de l'industrie de la pulpe et du papier qui ont reculé depuis quelques années par rapport aux taux de salaires de la grande industrie canadienne reprendraient leur rang, ce qui est entièrement justifié par la richesse des compagnies.

Appel pressant

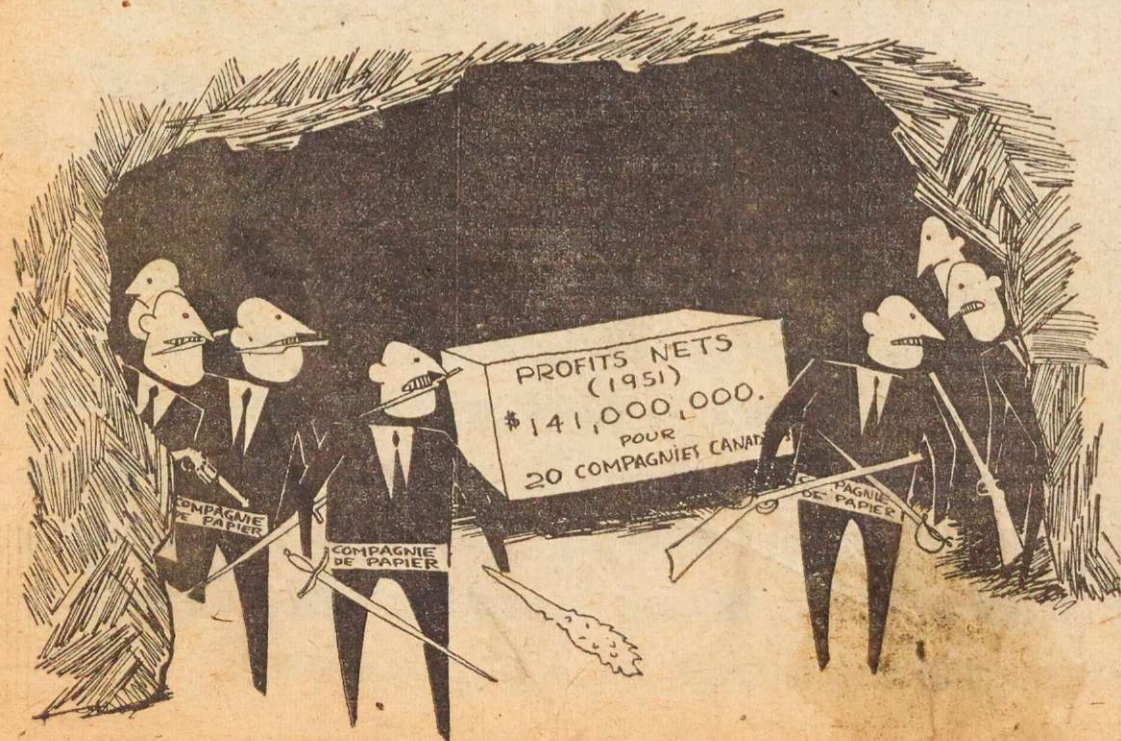
"En conséquence, la Fédération nationale de la pulpe et du papier fait un pressant appel à l'International Brotherhood of Pulp and Sulphite Workers (American Federation of Labour) d'accepter de former avec elle en toute liberté un cartel sur le plan des négociations et sur tout autre plan qui pourra être ultérieurement convenu en vue de présenter en autant que l'exigeront les intérêts des travailleurs un front commun.

Les compagnies s'unissent

"D'ailleurs, les compagnies ont depuis longtemps compris la nécessité de l'unité d'action, et il serait sage et urgent que les travailleurs fassent la même chose.

"Nous attendons votre réponse d'ici à trois jours, à moins que vous nous indiquiez qu'un délai un peu plus long ne vous soit nécessaire. Les représentants de la Fédération sont prêts à rencontrer vos représentants aux lieux et dates qui vous conviendront".

Une copie de ce télégramme a aussi été envoyée à MM. Percy Bengough, président du Congrès des Métiers du Travail du Canada, et à M. Roger Provost, président de la Fédération du Travail de Québec.



C'est à croire qu'ils ne peuvent réduire la semaine de travail à 40 heures !...

Sale tour aux employés de N.-G. Valiquette

La Commission des Relations ouvrières et la maison de commerce N.-G. Valiquette viennent de jouer un sale tour aux travailleurs. Ils ont réussi par une série de congédiements et de délai dans les procédures à empêcher un groupe d'ouvriers de se donner le syndicat qu'ils désiraient.

Voici comment les choses se sont passées: Au cours du mois de février, les employés du magasin et de l'atelier appartenant à la Cie N.-G. Valiquette venaient demander aux dirigeants du Syndicat national du Commerce de Montréal de les aider à former un syndicat. Le 28 février, ils réclamaient officiellement un certificat de reconnaissance syndicale.

Mais cela ne plaisait pas à messieurs les directeurs de la maison N.-G. Valiquette. Les congédiements ne tardèrent pas. En quelques jours le personnel de l'atelier était réduit de moitié sous un prétexte invraisemblable de manque de travail.

En même temps, un troisième larron entra en foire. La Ulphosters International Union of North America contesta la demande du syndicat pour obtenir le certificat de reconnaissance. Elle se mit d'accord avec la compagnie pour demander qu'un vote soit décerné et que ne soient admis à ce vote que les ouvriers encore en service au 10 avril, soit plusieurs jours après les congédiements. Inutile d'ajouter que le syndicat protesta et exigea que tous les employés travaillant le 28 février, lors de la demande de reconnaissance, soient admis à voter.

Que fit la Commission? Ses inspecteurs étaient venus vérifier les cartes d'adhésion; elle savait donc que le syndicat avait la majorité. Vous pensez qu'elle lui donna raison? Mais non! Messieurs les commissaires décidèrent qu'il y aurait vote pour l'atelier et que seuls seraient admis au scrutin les ouvriers qui n'avaient pas encore été congédiés le 20 mars. Pensait-elle tromper les ouvriers

en faisant semblant de choisir une date mitoyenne? Peut-être bien. Toujours est-il que le patron profita de cette décision pour augmenter ses pressions sur le petit nombre d'ouvriers qui restaient.

La Commission tenta même de pousser plus loin son étrange zèle. Sur les listes de scrutin elle plaça les noms de deux contremaitres et oublia celui de quatre artisans. Il fallut que Michel Chartrand, l'agent d'affaires du syndicat, fasse toute une série de démarches pour obtenir qu'on retire les noms des contremaitres. Quant aux artisans, il ne put les faire réintégrer.

On comprend que dans ces conditions, lorsque le jour du scrutin fut venu, il était bien difficile aux ouvriers des ateliers de s'exprimer librement. Le vote fut perdu pour le syndicat bien que celui-ci continua de détenir une majorité incontestée dans le magasin, les bureaux et chez les camionneurs.

Mais les ouvriers de N.-G. Valiquette sont bien décidés à ne pas laisser les choses où elles en sont. Avant le scrutin ils avaient annoncé leur intention de le contester. Inutile d'affirmer qu'ils vont continuer. Ce serait tout de même trop facile qu'on puisse priver les ouvriers de leur droit d'association par des manoeuvres de ce genre.

Le syndicat a l'intention aussi d'exiger le réembauchage des ouvriers congédiés. Dans un télégramme à la Commission, il affirme: "La maison N.-G. Valiquette a procédé à des congédiements injustifiés; certains représentants de la compagnie ont usé d'intimidation, de menaces et de promesses, pour que les ouvriers cessent d'adhérer au Syndicat national des Employés de Commerce. Nous demandons que les employés congédiés soient réembauchés et remboursés des dommages subis à cause de l'activité anti-syndicale et des pratiques interdites de la Compagnie."

LA SEMAINE

SHERBROOKE

Négociation post-arbitrale

L'Association des Employés de garages des Cantons de l'Est (C.T.C.C.) vient de décider de recourir à la conciliation post-arbitrale, afin de régler le différent survenu entre ce syndicat, qui représente plus de 200 travailleurs, et l'Association des Marchands d'automobiles des Cantons de l'Est, groupe patronal qui réunit les distributeurs de voitures de la région.

La première séance de négociations devait avoir lieu vendredi, au Palais de Justice. Les ouvriers sont bien décidés à recourir à la grève en cas d'échec à ces négociations de dernière instance.

On sait qu'un tribunal a rendu dernièrement une sentence majoritaire, donnant gain de cause aux employés dans ce différend. Les principales questions en litige sont: les fêtes chômées payées, les vacances payées, la sécurité syndicale, la durée de la convention, la rétroactivité et l'échelle des salaires.

Sur tous ces points, l'arbitre patronal, M. Alexandre Allard, de la compagnie "Sherbrooke Motors Ltd.", a enregistré sa dissidence. L'arbitre syndical était M. Gérald McManus, de Montréal, et le juge Alfred Gaudet, de Trois-Rivières, agissait comme président du conseil d'arbitrage.

Employés municipaux

Un nouvel accord vient d'être conclu entre la cité de Sherbrooke et les employés municipaux qui obtiendront une augmentation de 4 cents des taux horaires et de \$2 des salaires hebdomadaires. Ces majorations seront rétroactives au 1er janvier 1953. De plus, le boni de vie chère sera intégré dans ces taux de base.

Voilà ce qu'a révélé M. Fernand Bourret, agent d'affaires du Syndicat des Employés municipaux, à la suite d'une assemblée générale des membres.

La semaine de travail restera toutefois de 48 heures et sera répartie comme suit: a) durant toute l'année, la journée de travail commencera à 7 heures du matin et se terminera à 4 h. 40 de l'après-midi, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine. Le samedi la journée commencera à 7 heures et se terminera à 11 h. 40 de l'avant-midi; b) l'heure allouée pour le repas sera comprise entre midi et 1 heure de l'après-midi; c) en cas d'urgence notable ou de circonstances spéciales la cité aura toujours le droit d'imposer une deuxième

équipe aux taux de salaires réguliers ou de changer les heures de travail.

Fêtes

Les employés obtiendront trois fêtes chômées de plus: les lendemains de Noël et du Jour de l'An, ainsi que le jour d'Action de Grâce. En cas d'urgence notable, un employé, s'il est appelé au travail les lendemains de Noël et du Jour de l'An, sera rémunéré à temps simple, mais il aura droit à son congé payé remis dans les huit jours qui suivent en plus de son congé hebdomadaire.

La cité fournira aux employés l'équipement requis pour l'accomplissement de leur tâche: des gants de travail, l'été, et des mitaines, l'hiver, ainsi qu'une paire de salopettes aux préposés à l'enlèvement des vidanges; des sabots et une paire de gants aux préposés à l'asphalte; des gants de travail aux préposés aux concasseurs et deux paires de salopettes aux préposés aux foreuses.

La nouvelle convention collective s'appliquera à tous les employés permanents et non permanents travaillant dans les départements de l'aqueduc, des balances publiques de l'hygiène, du marché, des paires et de la voirie, à l'exception des contremaitres.

JOLIETTE

Restaurant Broadway

Le Syndicat qui groupe les employés du Restaurant Broadway, a réussi à obtenir de nouveau son certificat de reconnaissance syndicale qui lui avait été enlevé le 19 novembre 1952.

Les négociations directes et la conciliation ayant abouti à un échec, le syndicat a demandé la formation d'un tribunal d'arbitrage.

Elections

Le Syndicat qui groupe les employés de "L'Action Populaire" et ceux de "L'Etoile du Nord" a tenu ses élections syndicales.

Ont été réélus: président, M. Fernand Lanctôt; vice-président, M. Ph. Latour; archiviste, M. Marcel Geoffroy; directrice, Mlle Thérèse Jalette.

ST-JEAN

Education ouvrière

Récemment, le Comité d'Education ouvrière se réunissait à la Centrale catholique de St-Jean dans le but de se choisir un nouveau comité exécutif et de prépa-

rer une série de cercles d'études ainsi qu'une semaine intensive d'éducation.

L'assemblée était sous la présidence de M. Alain Beaudoin. C'est M. Léopold Ouellet qui agissait comme secrétaire. L'invité d'honneur était M. Fernand Policoeur, directeur du Service d'Education de la C.T.C.C. Il exposa longuement un programme complet d'éducation.

A la suite des propos de M. Jolicoeur, le Comité d'Education ouvrière décida de former un cercle d'étude en vue de préparer une école d'action ouvrière dont les cours seraient donnés au mois de juin au camp St-Paul, de l'Île-aux-Noix. On a déjà choisi le thème de ces cours. Ils porteront sur le "Syndicalisme au sein de l'Entreprise".

Au cours de la même réunion, M. John Verge de l'Office National du Film, vint exposer aux membres du Comité les avantages du film comme moyen d'éducation. Il a exprimé l'avis que la classe ouvrière n'a pas assez recours aux films que l'O.N.F. met à sa disposition.

Le nouveau comité exécutif élu au cours de cette soirée se compose de: M. Jean-Paul Coulombe, organisateur de la C.T.C.C., président; Renald Leclair, vice-président; Hervé Marceau, secrétaire; Alain Beaudoin, trésorier; Yvon Roy, publiciste.

C'est M. Fernand Jolicoeur qui fut choisi comme président d'élection. A la fin de la réunion, M. l'abbé Pierre Lanctôt, conseiller moral, adressa la parole.

MONTREAL

BARRY AND STAINS

La compagnie Barry & Stains Linoleum et le syndicat de ses employés (affiliés à la C.T.C.C.) viennent de signer une nouvelle convention collective. L'accord fut conclu à la suite de l'intervention d'un conciliateur, M. Remi Duquette.

Il prévoit: 1° une augmentation de 7 cents; 2° trois semaines de vacances payées après 20 ans; 3° une amélioration de la clause de sécurité syndicale; 4° une période de probation réduite de 3 à 2 mois; 5° un salaire à l'embauche de 97 cents et un salaire de base pour les journaliers de \$1.100.

DAOUST ET LALONDE

Le syndicat national de la chaussure vient d'entamer des négociations avec la compagnie Daoust et Lalonde de Montréal. C'est le premier contrat qui sera négocié entre les ouvriers et les patrons de cette entreprise. Les travailleurs demandent une augmentation de 10 pour cent sur les salaires actuellement payés, 5 fêtes chômées et payées et plusieurs autres bénéfices.

Sans
bourse
délié

Tout chef de famille doit faire face à une obligation sacrée: celle de subvenir aux besoins de son épouse et de ses enfants. Deux moyens lui permettent d'y satisfaire: son salaire et (faute de pouvoir accumuler un capital) l'assurance-vie. Nous avons la police qui lui convient—comme nous avons la vôtre du reste. Vous plairait-il de la connaître? En détail? Sans bourse délié? . . .

Lucien Ladouceur, gérant divisionnaire

39 est, rue Notre-Dame, L.A. 2380 - BE. 8278, Montréal 1

Représentants

D. Assen
F. Briard
G. Groleau
H. Mallette

André Besnard
Jacques Gagnon
André Major
G. Sylvestre

Roméo Delcourt
Fernand Leurin
J.-A. Major
F.-L. Lechelle

Compagnie Mutuelle

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE-VIE

41 ouest, S.-Jacques, Montréal, H.A. 3291

"Il ne faut pas confondre la formation générale et professionnelle en vue d'une promotion individuelle et la formation sociale et économique du plus grand nombre possible de travailleurs, formation qui doit être assumée par les organisations ouvrières, et tout spécialement par les syndicats. Le but de cet effort éducatif est de permettre à la classe ouvrière de bénéficier du progrès, grâce à une élévation du niveau de vie, et non d'en être victime, par exemple, sous la forme du chômage; c'est également de parvenir à ce qu'elle soit présente, à égalité de pouvoirs, lorsque se prennent les grandes décisions concernant la vie économique, sociale et politique du pays".

RAYMOND LEBESCOND

LA SEMAINE

— LA VIE POLITIQUE —

LES PENSIONS AUX INVALIDES

La semaine dernière, "Le Travail" a signalé le débat qui a eu lieu à la Chambre des Communes sur la motion Knowles relative aux frais médicaux et à l'impôt sur le revenu.

Dès le lendemain, un autre débat avait lieu sur l'établissement d'un régime de pensions pour les personnes invalides. La motion, qui revient d'année en année à la Chambre depuis la fin de la guerre, avait pour parrain M. Daniel McIvor, député fédéral de Fort-William.

Disons que cette mesure, qui existe déjà depuis assez longtemps dans la plupart des autres pays, aurait pour effet de compléter notre régime de sécurité sociale. A l'heure actuelle, même si un certain nombre d'invalides profitent des avantages de diverses formules d'assistance sociale comme les pensions aux vieillards, les allocations aux mères nécessiteuses, les prestations des accidentés du travail et des anciens combattants, il en reste une certaine quantité, 150,000 pour le Canada d'après des statistiques approximatives du conseil consultatif national de la réadaptation civile, qui ne reçoivent rien du tout, sont à la charge de leurs familles et un sujet de profonde inquiétude pour elles ou encore reçoivent quelques secours des oeuvres d'assistance publique.

C'est la grande détresse !

La grande majorité de ces gens se trouvent dans une misère extrême du point de vue matériel; d'autres se sentent à la gêne de vivre au crochet d'autrui, ce qui ajoute de grandes souffrances morales à leur misère physique.

Aussi tous les groupes politiques de la Chambre se sont-ils prononcés en principe en faveur d'une telle mesure de sécurité sociale. Cette année, dix-sept députés ont pris la parole sur la motion McIvor, dont un de la province de Québec, Me Maurice Boisvert, député de Nicolet. Ce dernier a notamment déclaré :

"Est-il quelque chose de plus pitoyable que la visite de ces hôpitaux de charité, où nous voyons des centaines et des milliers d'êtres humains couchés sur des lits de souffrance, et ne pouvant attendre autre chose que ce qui peut leur venir du ciel, par leurs prières ou la charité des individus? C'est un devoir pour le gouvernement et tous les gouvernements du pays de trouver une solution à ce problème qui est celui de nos infirmes et de nos malades".

Cette question n'est pas cependant des plus simples. En effet, il ressort du débat à la Chambre des Communes que l'institution d'un régime de pensions aux invalides présente certaines difficultés. Qu'il suffise d'en signaler quelques-unes.

L'aspect constitutionnel

Il y a d'abord l'aspect constitutionnel. De par la constitution ca-

nadienne, l'assistance sociale relève en premier lieu des gouvernements provinciaux. Faut-il demander l'établissement d'une telle mesure aux provinces ou au gouvernement central? Jusqu'ici, deux provinces ont marché de l'avant: l'Ontario et la Saskatchewan. Les autres n'ont pas bougé, prétextant qu'elles ne disposaient pas des ressources nécessaires pour établir un système de pensions aux invalides. Se pose donc ici encore la fameuse question du partage des impôts entre les deux pouvoirs et avec elle, le fameux jeu de la balle que l'on se renvoie de l'un à l'autre, jeu qui a tant retardé au Canada l'instauration de la législation sociale.

Sur ce sujet, l'attitude de la C.T.C.C. est connue depuis longtemps, et elle est claire. La C.T.C.C. favorise une législation concurrente en matière sociale, c'est-à-dire un régime selon lequel les deux pouvoirs participent à l'application de la loi.

Toutefois, il y a d'autres points concernant cette mesure sur lesquels il convient aussi de glisser un mot.

Un problème technique

D'abord la distinction à établir entre un invalide, un incurable et un malade. C'est une objection que l'on rencontre assez souvent. Il y a des cas clairs, dit-on mais il se trouve aussi un nombre assez considérable de cas où la distinction est plus difficile. C'est là un aspect entièrement technique du problème, et l'on admettra que ceci ne saurait être un obstacle valable pour remettre à plus tard l'institution d'un tel régime. En fait, il suffit d'une bonne définition des tempes invalidité et incurabilité en même temps qu'une application intelligente des textes légaux.

La réadaptation des invalides

Le deuxième point à retenir est celui de la réadaptation des invalides. En effet, il arrive souvent que l'on soit plus ou moins invalide, plus ou moins handicapé. De même que l'on fait la réadaptation des accidentés du travail et des aveugles, de même que l'on a mis sur pied un service de place et de formation professionnelle pour les sans-travail, de même on ne peut concevoir un système de pensions aux invalides sans réadaptation. Cet organisme existe déjà sur une base consultative, et il a rendu de grands services dans plusieurs

cas.

Au fond, ce serait peut-être là un des aspects les plus profitables d'une telle mesure sociale. Grâce à la réadaptation, bien des invalides pourraient remplir une tâche utile, atteindre à un certain degré d'épanouissement personnel dont ils sont maintenant privés. A ce propos, il convient de noter ce que disait le député conservateur de Broadview, M. George Hees, pendant le débat :

"Les invalides veulent qu'on les mette en mesure de gagner leur vie et de conserver leur indépendance. On pourrait y réussir, dans la plupart des cas, grâce à un programme de réadaptation bien conçu et bien exécuté, mis sur pied en collaboration avec les provinces".

Application et assistance publique

Deux points avant de conclure.

A l'heure actuelle, beaucoup de familles se voient obligées de placer dans des institutions, des incurables et des invalides qu'elles préféreraient garder au foyer, afin de les entourer de meilleurs soins et surtout d'une chaude affection dont ils ont tellement besoin. Contre leurs sentiments d'amour, le manque de ressources les force souvent à agir autrement. L'institution d'un régime de pensions aux invalides aurait de ce point de vue un avantage dont la valeur ne se mesure pas en dollars.

D'autre part, une retraite pour les invalides aurait aussi le résultat de soulager les municipalités, les municipalités urbaines principalement, qui doivent verser des sommes très élevées au compte de l'assistance publique et de répartir d'une manière plus équitable ce fardeau. C'est là aussi un facteur à ne pas ignorer dans l'étude de cette question.

Voilà encore un sujet que nos sous-comités d'orientation politique auront à discuter avec les candidats à l'occasion de la prochaine campagne électorale.

André ROY.

POUR UNE ECONOMIE VRAIMENT HUMAINE

Le régime économique sous lequel nous vivons est inhumain. Il ne tient guère compte de l'homme. C'est la plainte que l'on entend de toute part. Il faut remettre l'homme au premier plan. Toute notre action doit tendre vers ce but. Tel est l'appel que l'Episcopat de France vient de faire aux catholiques de ce pays. Cet appel vaut pour nous comme pour eux. Voici un extrait de cette déclaration qui saura inspirer et guider notre activité de militants syndicaux chrétiens.

Mais ces gestes de solidarité ou de bienveillance ne doivent aucunement dispenser de voir et de vouloir résoudre les problèmes économiques de fond, dont les phénomènes sociaux actuels ne sont que le signe. Nous faisons appel aux personnes et aux groupes professionnels ou autres, pour que — avec courage, clairvoyance et indépendance — soient étudiés et réalisés les évolutions nécessaires, les améliorations de production et de distribution, les reclassements de main-d'oeuvre et les moyens de garder aux victimes temporaires du chômage, où qu'elles se trouvent, un niveau de vie humain (organisation plus rationnelle et distribution plus rapide des fonds de chômage, relèvement des allocations).

Des coalitions d'intérêts individuels ne sauraient, sans faute, en face de souffrances humaines ou de nécessaires transformations économiques, fausser les jeux, hypothéquer l'avenir, se refuser à faire passer les exigences du bien commun, et en particulier la satisfaction des besoins humains essentiels, avant un surcroît de profit personnel. Le progrès économique, indispensable à certaines périodes pour la vie et l'avenir de l'ensemble du pays, peut poser lui-même un véritable devoir de conscience.

Il entraîne, en particulier, sur les plans les plus élevés de la vie nationale comme dans la vie de ponibles étant limitée — le devoir d'opérer, par exemple en matière financière, des choix conformes à une saine hiérarchie des intérêts en jeu, à la gravité des besoins humains non satisfaits, à l'intérêt non seulement immédiat, mais lointain, de toute la société. Le grand principe de la destination sociale des capitaux fait à

leurs détenteurs un devoir de les employer là où ils sont le plus utiles à la communauté.

A ce sujet, nous regrettons l'individualisme de trop de gens honnêtes qui privent les groupements professionnels ou autres de leur présence, de leur appui, de l'esprit de justice et de charité qu'ils pourraient y promouvoir.

A une heure si grave, où tous ceux qui, à un titre quelconque (hauts fonctionnaires, chefs d'entreprises, dirigeants des syndicats ouvriers), sont les responsables de l'économie, doivent rechercher ensemble tous les moyens de construire une économie d'expansion et de plein emploi qui pourrait donner si largement à chacun du travail, un loisir raisonnable, une vie plus humaine, les chrétiens n'ont pas le droit d'être absents. Ils doivent, par leur présence et leur action, se faire les témoins de leur temps.

Il y a peut-être des chrétiens paisibles et tranquilles devant les appels de la misère matérielle et morale des hommes. Ce n'est pas dans leur foi qu'ils puisent cette paix et cette tranquillité; qu'ils écoutent la voix de leur conscience et celle de l'Eglise, elles les leur reprochent plutôt.

MASSES OUVRIERES

AU CONSEIL CENTRAL DE MONTREAL



AU CONSEIL CENTRAL DE MONTREAL — Le Conseil Central de Montréal a procédé cette semaine à l'installation de ses officiers. De gauche à droite, première rangée: Yvan Legault, vice-président; Horace Laverdure, président; Mme Clark, vice-présidente; l'abbé P.-E. Bolte, aumônier. Deuxième rangée: Roland Thibodeau, Alfred Charpentier, Gérard Poitras, Camille Périard, L. Lévesques.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER

Administrateur: MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef: ANDRE ROY

Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



LAC.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

38, rue Caron, Québec, P. Q.

LE PROBLÈME OUVRIER

La réforme de l'entreprise

On connaît l'histoire. C'est celle d'un père de famille qui avait décidé de faire apprendre la musique à un de ses enfants. Mais il n'aimait pas l'entendre pratiquer et, dans un moment d'impatience, fatigué de l'entendre racler son instrument, il lui avait dit sur un ton qui ne souffrait pas de discussion: "Veux-tu bien me serrer ce violon-là, tu joueras quand tu sauras jouer!"

Une conversation que j'eus dernièrement avec un employeur me rappelait justement cette histoire. Nous avons discuté pendant plus de deux heures sur les réformes de structure. (A noter que c'était lui-même qui avait mis la question sur le tapis). Il en était venu à la conclusion que le Pape était "correct" en parlant de ça, mais que la prudence nous conseillait à nous de ne pas parler de cette question aux ouvriers puisque, d'une part, ils n'étaient point préparés aux responsabilités qu'imposeraient de telles réformes et que, d'autre part, les employeurs eux-mêmes n'étant pas encore ouverts à l'idée, il fallait attendre qu'ils se forment... etc.

Vous voyez ça: les chefs ouvriers qui s'assoient et le mouvement ouvrier qui s'arrête en attendant que le capitalisme se convertisse?...

Se lancer à fond de train dans les réformes de structure, en parler à temps et à contre-temps sans être suffisamment informé sur une question aussi délicate et aussi complexe, ce serait évidemment pécher contre la prudence. Car des réformes de cette nature ne doivent pas s'opérer en un an. Mais la prudence reste quand même une vertu active et ne doit pas immobiliser les volontés ni paralyser toute initiative sous prétexte que le terrain est glissant et qu'on peut tomber en s'y aventurant. Ce n'est plus alors de la prudence, c'est de la pusillanimité.

Quand nos évêques recommandent que l'action sociale doit s'orienter vers une réforme de l'entreprise avec une "prudente audace", ils semblent bien indiquer qu'on peut se mettre à l'oeuvre, qu'on a au moins le droit d'en parler. Quand ils affirment que "la prudence avec laquelle doivent s'opérer ces réformes ne doit point masquer leur urgente nécessité" (No 83), ils semblent bien indiquer que c'est maintenant qu'il faut se mettre à l'oeuvre.

Aller trop vite, ce serait, j'en conviens, manquer de prudence. Mais ne pas marcher du tout, ce serait, je crois, manquer d'audace.

Du reste, même si les réformes de structure laissent voir les lourdes responsabilités qu'elles imposeraient à la classe ouvrière, il ne faut pas, pour autant, reculer devant l'initiative à réaliser, mais se souvenir que l'exercice des responsabilités s'apprend en exerçant des responsabilités, plus petites d'abord, plus grandes ensuite.

Il est certain que notre petit bonhomme de tout à l'heure qui a serré son violon pour obéir à son père ne saura jamais jouer du violon.

Quand on songe que sur le plan beaucoup complexe et beaucoup plus élevé qu'est le plan politique, les ouvriers sont appelés par les principes démocratiques à exercer des responsabilités tout comme les autres citoyens, on ne peut certes qualifier de téméraires les aspirations qui les invitent à réclamer une part de responsabilités sur le plan beaucoup plus restreint de l'entreprise, de la profession, voire même de l'économie nationale.

LES PROBLÈMES HUMAINS DU TRAVAIL INDUSTRIEL

Le huitième congrès annuel des relations industrielles de Laval se tiendra au Château Frontenac, lundi et mardi de la semaine prochaine sous la présidence de M. Gérard Tremblay. Le thème du congrès portera sur les problèmes humains du travail dans l'entreprise. C'est là un sujet de grande actualité qui a soulevé de grands débats depuis une quinzaine d'années. Il s'est publié sur cette question un nombre impressionnant d'ouvrages, en particulier les études de Friedman. S. S. Pie XII lui-même en a fait le thème central de son dernier message de Noël. C'est dire toute l'importance de cette question que doivent nécessairement connaître tous ceux qui se trouvent engagés dans le domaine si vaste des relations du travail.

Au cours du congrès industriel de Laval, sept études différentes seront présentées qui touchent un aspect ou l'autre de cet important problème. Voici les sujets au programme.

1. La structure sociale de l'entreprise, par Me Emile Gosselin.
2. L'autorité dans l'entreprise, par M. Roger Chartier.
3. Le syndicat et l'entreprise, par Me Marc Lapointe.
4. La direction du personnel et ses responsabilités, par M. T.P. Dalton.
5. Rationalisation du travail et facteur humain, par M. Camille Barbeau.
6. L'aspect physiologique du travail, par le Dr Bertrand Bellemare.
7. L'adaptation du travailleur dans l'entreprise, par M. L.-P. Brizard.

Comme le note le prospectus du congrès, l'importance fondamentale de l'étude de l'adaptation du travailleur à l'entreprise moderne et à ses techniques de production vient du fait que "nous vivons dans un monde où les techniques de production sont sans cesse en évolution; où la production elle-même développe de nouveaux champs d'activité qu'a ouverts la recherche scientifique? Comment adapter les travailleurs à ces renouvellements continus? L'en-

treprise mécanise ses méthodes de travail, introduit de nouvelles machines, établit la production en série, à la chaîne ou sur tapis roulant. Comment l'ouvrier réagira-t-il à un travail qui perd de sa valeur personnelle en devenant répétitif et parcellaire? L'être humain qu'est le travailleur doit comprendre ces transformations et leur nécessité si on ne veut pas qu'il devienne robot et s'abrutisse. Il appartiendra à la gérance et à une direction éclairée du personnel de diriger la transition de façon humaine, en réduisant au minimum les heurts nécessaires. Par ailleurs, la division du travail et l'utilisation de machines perfectionnées amènent une nouvelle composition du personnel de production. Du même coup se posent les problèmes de l'âge des travailleurs, de l'introduction du travail féminin, de la mise au rancart de certains ouvriers de métiers ou de leur réadaptation à un travail purement mécanique".

Ces transformations intéressent les travailleurs et leurs représentants au plus haut point. C'est pourquoi il y a grand intérêt à suivre ces délibérations et ces discussions, d'abord pour se renseigner sur le sujet, ensuite pour surveiller de près certaines déviations qui pourraient s'y glisser.

DANS LE M

— LA CLASSE OUVRIÈRE ET L

Combien de fils de familles

Au cours des dernières semaines, **Le Quartier Latin**, organe des étudiants de l'Université de Montréal, a publié les conclusions de deux enquêtes sur la situation sociale des étudiants.

L'une de ces enquêtes porte sur le milieu d'origine sociale des étudiants. L'auteur, M. Jacques-Yvan Morin, y met en relief que les fils d'ouvriers sont fort peu nombreux à l'Université comparativement aux jeunes gens qui viennent des autres milieux.

Ces constatations sont fort intéressantes pour les travailleurs.

A maintes reprises dans le passé, la C.T.C.C. est revenue à la charge pour obtenir l'établissement de systèmes de bourses d'études qui puissent permettre aux enfants de familles à revenus modestes de poursuivre tout le cycle des études primaires, classiques et universitaires.

Jusqu'ici, peu de chose a été accompli dans ce domaine, et il en est résulté que nombre de talents ont été gaspillés, que nombre de jeunes gens ont dû abandonner leurs études faute de ressources financières. Sur plus d'un point, les constatations de cette enquête confirment les vues de la C.T.C.C.

Les statistiques publiées par les enquêteurs démontrent que les fils d'ouvriers ne sont pas suffisamment représentés dans les différentes facultés de l'Université. Comme l'indique le résumé de l'enquête, ils ne comptent que pour un peu plus de 13 pour cent de l'ensemble.

Constatation des faits

"En nous basant sur les fichiers de l'Immatriculation, écrivent les enquêteurs, nous avons cherché à établir la couche sociale à laquelle chaque étudiant appartient et la proportion plus ou moins grande dans laquelle chaque couche est représentée à l'intérieur de l'U. de Montréal. Les fiches nous ont révélé les professions, métiers, emplois, occupations et états représentés par le père de chaque étudiant, dans toutes les facultés et écoles affiliées, sauf la Théologie et les Arts. Nous basant sur ces informations, nous avons établi les Tableaux I et II.

Qu'y constatons-nous? Ceci: Sur un total de 2,919 étudiants ayant indiqué l'occupation ou l'état de leur père, 631 sont fils de professionnels; 152 sont fils de fonctionnaires des services civil et civique;

752 sont fils d'hommes d'affaires, financiers, agents, commerçants, etc.;

267 sont fils d'employés de bureau, de banque, des chemins de fer et du tramway, etc.;

407 sont fils d'ouvriers, dont la majorité (274) exerce un métier spécialisé et dont très peu sont fils d'ouvriers d'usine (les réponses apparaissant aux fiches d'immatriculation sont très peu précises sur ce point);

233 sont fils de cultivateurs;

119 sont membres de communautés religieuses ou de séminaires;

97 sont fils de personnes retirées, pensionnaires, invalides et de rentiers; enfin,

261 étudiants ont perdu leur père.

Quant aux divers pourcentages qui en découlent, on peut y constater que les fils de professionnels, financiers, commerçants, hommes d'affaires et fonctionnaires du service civil forment 53% de la population universitaire, tandis que les cultivateurs en représentent 7.36% et que les ouvriers spécialisés et non spécialisés en groupent 13.93%.

LA SESSION D'ETUDE ANNUELLE DES PERMANENTS AURA LIEU A STE-ADELE

La troisième session d'étude annuelle des permanents de la C.T.C.C. aura lieu du 13 au 16 mai prochain à Ste-Adèle. C'est ce qu'indique une communication que le confrère Fernand Jolicoeur, directeur du Service de l'éducation, vient de faire parvenir à tous les corps affiliés. Les réunions antérieures ont été très profitables en ce sens qu'elles ont permis aux permanents de la C.T.C.C. d'approfondir quelques-uns des problèmes complexes qui se posent à la classe de travailleurs salariés.

Cette année le programme de la session d'étude portera principalement sur le rôle même du permanent syndical dans le mouvement ouvrier catholique. Le développement considérable de la C.T.C.C., au cours des dernières années, a entraîné une augmentation sensible dans le nombre des permanents, non seulement de la C.T.C.C. elle-même, mais également de tous ses corps affiliés: syndicats, conseils centraux et fédérations. Pendant cette période également, les problèmes immédiats qui se posent aux permanents dans l'exercice de leur travail quotidien se sont précisés. C'est pourquoi le Service d'Éducation a jugé nécessaire de mettre cette question à l'étude.

Le travail de la session d'études sur ce sujet consistera d'abord à étudier les fonctions des permanents, leurs rapports entre elles, la meilleure manière de les coordonner de façon que l'exécution du travail soit rendue le plus efficace possible. Il faudra également établir les relations qui doivent exister entre les permanents et les membres des syndicats et la position de ces derniers vis-à-vis les congrès. Autant de questions qui se sont présentées dans ces dernières années et auxquelles la session d'étude s'appliquera à trouver une solution.

On est d'accord pour dire que les responsabilités des "libérés" sont très grandes et, souvent, fort complexes. Afin de les mettre en mesure de faire face à ces responsabilités et aux difficultés sans nombre qu'ils doivent rencontrer, la session d'étude sera aussi consacrée à la formation technique, intellectuelle et morale du permanent, à son rôle d'éducateur. L'examen de ces points aura pour effet d'amener les permanents à s'interroger sur les règles qui doivent présider à la sélection des permanents syndicaux, sur les organis-

mes à établir et les initiatives à prendre qui pourraient le mieux contribuer à assurer cette formation sur les plans technique, intellectuel, économique et moral.

Les permanents ont également, comme tous les autres travailleurs, des problèmes d'ordre matériel. Pour eux comme pour les autres se posent les problèmes de la sécurité du travail, des conditions du travail, de la rémunération. A cause même de la nature de leur emploi, ces conditions ont des caractéristiques bien particulières qui ont de grandes répercussions sur leur vie personnelle et sur la vie de leur famille.

Comment ajuster ces conditions de telle sorte que la vie familiale des permanents ne soit pas trop bousculée et rendue pratiquement impossible? Quels moyens prendre pour compenser, par une meilleure distribution du travail, les inconvénients qui découlent de son irrégularité fatale? Voilà, sur ce sujet, quelques-unes des interrogations qui se posent et auxquelles il faudra essayer de trouver une réponse.

L'étude du rôle du permanent forme le thème central de cette session d'étude. En outre, une séance sera consacrée au problème difficile des relations entre notre mouvement syndical et la Commission de Relations ouvrières. Sur cette question, Me Paul-Etienne Bernier, qui a agi comme secrétaire de cet organisme gouvernemental jusqu'à ces tout derniers mois, donnera aux permanents un exposé complet sur la jurisprudence de la Commission dans l'étude des cas qui lui ont été soumis. Cet exposé sera suivi d'une discussion. On a également réservé le temps nécessaire pour l'examen de quelques questions d'actualité qui pourront être soulevées sur place.

Les deux premières sessions d'étude tenues à Ste-Agathe et à l'Île d'Orléans, ont remporté un grand succès, tant par le nombre des

présences que par l'utilité des problèmes débattus. Il y a tout lieu d'espérer que la prochaine rencontre ne leur sera en rien inférieure et que tous les participants y trouveront un grand avantage qui profitera également à l'ensemble des travailleurs.

"En régime capitaliste, le profit est le but même de toute l'activité économique. C'est l'objectif sans cesse présent à l'esprit des chefs d'entreprises quand ils décident, créent, organisent, produisent, achètent et vendent; des actionnaires quand ils placent des capitaux et quand ils contrôlent le fonctionnement de leurs sociétés; des administrateurs quand ils gèrent. C'est le revenu principal de la bourgeoisie capitaliste à laquelle il assure à la fois un niveau de vie privilégiée et l'excès, même pour des revenus médiocres, aux fonctions dirigeantes."

ENCOURAGEZ

NOS

ANNONCEURS

MOUVEMENT

LE PROBLEME SCOLAIRE —

Les ouvrières à l'Université ?

Comme le signalent les enquêteurs avec raison, cette première constatation indique tout simplement dans quelle proportion chaque groupe social est représenté à l'Université.

Les enquêteurs ont ensuite pris la peine d'établir dans quelle proportion chacune des couches sociales représentées à l'Université était représentée dans la population de la province. Pour y arriver les enquêteurs ont tiré d'une publication du Bureau fédéral de la Statistique, les occupations des personnes du sexe masculin et ils ont ensuite regroupé les chiffres donnés de façon à les faire coïncider avec les divisions générales adoptées dans le présent travail. Il n'est pas inutile de signaler que la comparaison a été établie sur un total de 1.130.194 salariés masculins, ce qui est un nombre fort représentatif.

Cultivateurs	7.36%	16.6%
Autres	22.12%	14%

Tout en nous souvenant que nous n'avons pas tenu compte, en établissant les proportions des couches sociales dans la province, des personnes non-salariées (i.e. celles qui travaillent à...

Conclusions accablantes

Même si les enquêteurs n'ont pu tenir compte, dans l'établissement des proportions des personnes qui travaillent à leur compte, les enquêteurs ont pu tirer de l'examen des faits les deux conclusions suivantes :

1 — Les classes professionnelle et commerçante (au sens large du mot) sont représentées à l'U. de M. dans une proportion qui excède largement le nombre de leurs membres dans la province;

2 — La classe ouvrière — ou, pour être plus exact, la classe moins fortunée, — n'est représentée que par une infime proportion de ses fils.

A la suite de ces considérations, M. Morin fait certains commentaires et certaines suggestions fort intéressantes sur la mission de l'université et sur le véritable rôle de l'Etat en matière d'éducation. De ces remarques, il vaut la peine

de détacher celle-ci qui concorde sensiblement avec les vues exprimées par la C.T.C.C. sur ce sujet :

Il convient donc que l'Etat subventionne l'Université. Mais ce n'est là qu'un aspect de la question car cette subvention à l'institution même ne rend guère son accès plus facile à l'étudiant talentueux mais pauvre. Il faudrait que l'Etat subventionne aussi l'étudiant, de façon directe, au moyen de bourses attribuées selon le seul critère du mérite. Ainsi disparaîtrait pour quelques-uns (il faut savoir être patient) le myr argent. L'obtention automatique de bourses par les 3 ou 5 premiers de chaque classe des collèges et écoles supérieures et, plus tard, l'accès automatique à l'Université de tous les collégiens qui passent au crible des critères soumis plus haut — appel intérieur et talent — nous semblent les premiers objectifs à atteindre. Il en coûterait quelques millions, c'est admis. Mais l'expérience nous apprend qu'un million est chose légère et se donne plus facilement qu'il ne se reçoit".

Voilà une question qui ne peut laisser le mouvement ouvrier indifférent !

FERHAT HACHED

Une belle figure du syndicalisme

La lumière commence à se faire peu à peu sur l'assassinat du chef syndicaliste tunisien Ferhat Hached.

Il n'est pas trop tôt ! On se rappelle les faits. Ferhat Hached a été découvert le matin du 5 décembre 1952, le corps troué de balles. Le journal Le Travail a fait écho, dans le temps, à cet assassinat, en montrant combien les circonstances de cette mort paraissaient mystérieuses. Après trois mois d'enquête, on n'a pas encore découvert les coupables. Mais on annonce que les assassins seront bientôt arrêtés.

Une affaire politique

Pour comprendre l'assassinat de Ferhat Hached et dissiper le mystère qui paraît entourer ce crime, il faudrait le replacer dans son vrai contexte. Ce contexte, il est politique. Il faudrait expliquer le conflit qui divise en Afrique du Nord Français et indigènes. Un journaliste canadien-français, Jacques Hébert, envoie au journal Le Devoir de Montréal des articles qui jettent une lumière assez crue sur la politique de la France en Afrique du Nord. Malheureusement, les articles de Hébert ne sont pas toujours bien faits. Ils sont quelquefois très injustes à l'endroit de la France. A un double point de vue. D'abord, Hébert s'exprime souvent comme si tous les Français étaient des colonialistes enragés, désireux de réduire les peuples de couleur en esclavage. Or, cela n'est pas vrai. On peut le penser de Français qui habitent les colonies et qui trahissent honteusement l'idéal de grands bâtisseurs comme Lyautéy. On ne saurait l'affirmer des 40 millions de Français qui habitent la France, ni le laisser supposer sans injustice grave. C'est par millions qu'on compte les Français résolument anticolonialistes. En second lieu, Hébert ne parle pas assez clairement des responsabilités des Américains en Afrique du Nord. Car, les Américains, tout en faisant semblant d'appuyer les revendications des peuples de couleur, ne les appuient pas réellement. L'assassinat de Ferhat Hached devait mettre ce fait en lumière.

Un homme du peuple

Daniel Guérin a consacré à Ferhat Hached un article extrêmement intéressant (La Tribune des Peuples, mars-avril 1953). Voici comment il décrit l'homme : "Le 25 novembre (10 jours avant l'assassinat) dernier, je me trouvais assis, à Tunis, dans son modeste petit bureau de l'U.G.T.T. (Union Générale des Travailleurs Tunisiens), en face de Ferhat Hached. L'entretien de près de deux heures que j'eus avec lui reste gravé dans ma mémoire. Un homme du peuple, carré, simple, le visage jeune et avenant, la tête en peu enfoncée dans les épaules et couronnée d'une chéchia rejetée en arrière, l'élocution lente, directe, précise, dans un français très pur, un homme qui savait ce qu'il voulait et qui l'exprimait sans peine, sans geste, les mains croisées sur la table allant droit au fait, un langage de technicien aux antipodes de celui d'un homme du monde ou d'un intellectuel. Un homme d'une trempe assez rare. Ce fils de pêcheur, ce travailleur manuel, était devenu, en l'espace de quelques années, le chef d'une centrale ouvrière, un notable du syndicalisme mondial..."

Hached avait l'esprit internationaliste. "Une centrale syndicale nationale ne lui paraissait concevable que si elle adhérait à une organisation syndicale mondiale". Grâce à lui, l'U.G.T.T. (Union Générale des Travailleurs Tunisiens) avait rejoint la Confédération Internationale des Syndicats libres. Inutile de préciser que cette belle figure du syndicalisme ne se prêtait pas au jeu des communistes. D'autre part, comme tous les grands chefs syndicalistes du monde, Ferhat Hached ne se laissait pas aller à un anticommunisme facile, d'autant plus facile qu'inefficace.

Les vrais ennemis de Ferhat Hached, c'étaient les gros propriétaires. C'est-à-dire que pour eux il était l'ennemi numéro 1. Les gros propriétaires "le détestaient, d'a-

bord et avant tout pour des raisons sordides c'est-à-dire d'ordre économique : parce que le militant réclamait et parfois obtenait pour leurs misérables journaliers agricoles des conditions de vie plus décentes. Les harangues brûlantes de l'avocat Bourguiba leur étaient moins désagréables que les cahiers revendicatifs de ce syndicaliste à la tête froide. Ils avaient sur le cœur les nombreuses grèves que l'U.G.T.T. avait menées avant d'arracher enfin, en 1947, la fixation d'un salaire minimum légal dans l'agriculture, et celles, plus récentes, en vue de relever les salaires agricoles, qui demeurent inférieurs de plus de moitié aux salaires industriels; à Souk et Khemis en novembre 1949, à Potinville en janvier 1950, à Enfidaville en novembre 1950. Au cours de cette dernière grève, il y eut cinq tués, douze blessés, de nombreuses peines de prison et 120 licenciements. Par ailleurs, le programme de l'U.G.T.T., qui demandait, entre autres, la fixation légale de la durée du travail dans l'agriculture, un statut du travailleur agricole, la sécurité sociale et les allocations familiales, des coopératives de production agricole et de motoculture, ainsi qu'une distribution plus équitable des terres au profit des paysans déshérités, ne pouvait que faire du secrétaire général de l'U.G.T.T. la bête noire des gros colons".

Une veuve et 4 enfants

Ce chef syndicaliste était géant. On s'est débarrassé de la bête noire de la façon la plus brutale qui soit : par l'assassinat. Daniel Guérin montre bien en outre que les Américains n'ont pas voulu ou n'ont pas su empêcher ce meurtre : "dès que l'ordre est troublé dans la rue, la puissance américaine se range automatiquement du côté des gardiens de l'ordre". Les businessmen américains sont dans le camp du colonialisme.

Notons, en terminant, — et ce n'est pas le côté le moins pénible de cette triste histoire — que Ferhat Hached, chef syndicaliste, laisse 4 enfants. On songe à ouvrir une souscription internationale pour venir en aide à la veuve du disparu.

Guy CORMIER.

Communiquez vos changements d'adresses



LA CIGARETTE PAR EXCELLENCE AU CANADA

LES BUTS DE L'ORIENTATION POLITIQUE DE LA C.T.C.C.

"L'action politique au sein des syndicats comporte bien des avantages", déclarait la semaine dernière le confrère André Roy, parlant à l'école syndicale de Shawinigan.

"L'action syndicale et l'action politique sont en rapports constants. Sans action politique, l'action syndicale risque d'être vaine et inefficace. Sans action syndicale, l'action politique manque de dynamisme et de sérieux".

"Le conférencier a d'abord fait l'historique de l'action politique au sein du mouvement syndical. Il a relaté quelques faits concernant l'action politique à l'origine du mouvement syndical, en Europe, ainsi qu'aux Etats-Unis et au Canada. Il a classifié les différentes formes d'action politique comme

suit: a) l'établissement de partis ouvriers; b) la collaboration entre le mouvement syndical et les partis révolutionnaires; c) l'action politique non partisane.

Parlant des buts principaux de l'action politique du mouvement syndical, il a noté les suivants :

obtenir une législation conforme aux intérêts et aux aspirations des travailleurs; apprécier les attitudes des hommes publics en regard des réclamations des travailleurs; contre-balancer, auprès des pouvoirs publics, l'influence des puissances financières; réaliser intégralement le bien commun de la société par l'établissement de contacts entre le mouvement syndical et les autres groupes sociaux; faire l'éducation civique des travailleurs et étudier les problèmes politiques concrets.

Le conférencier a ensuite énuméré les méthodes de l'action politique syndicale parmi lesquelles il y a : la presse, la radio, les publications en général, les cours, les forums, les assemblées et les débats, l'organisation de sous-comités régionaux et locaux, la formation de délégués de département sur le plan politique, l'organisation des délégations auprès des hommes publics et autres associations.

"L'action politique comporte bien des avantages au sein des syndicats, a dit le conférencier. Il ne faut pas oublier non plus qu'il comporte aussi des dangers à éviter, dont les principaux sont : le détournement des syndicats de la poursuite de leurs buts essentiels; la soumission aux partis politiques et aux agents d'élections désireux de faire servir le mouvement syndical à leurs fins; l'inclination à tomber dans l'électoratisme. Il faut à tout prix éviter ces dangers".



IDEES REVOLUTIONNAIRES

Le ministre fédéral des ressources, M. Winters, a exposé la semaine dernière des thèses pour le moins surprenantes.

Il a expliqué la crise du logement et de l'habitation en invoquant les raisons suivantes :

1) — "Lorsqu'il ne se construit pas assez de maisons pour les gens à gros revenus", a constaté M. Winters, "il y a pénurie de logements dans l'ensemble du pays, pénurie qui se manifeste au bas de l'échelle par des logis insatisfaisants".

"Jadis, la méthode traditionnelle d'ajouter à notre actif en maisons consistait en l'achat de maisons neuves par ceux qui le pouvaient tandis que les autres qui ne le pouvaient pas vivaient dans des maisons qui avaient déjà été occupées par une, deux ou trois autres générations, selon leurs moyens.

"Dans l'ensemble, cette méthode de se procurer des logements selon ses moyens a été satisfaisante, mais elle n'a pas été pleinement efficace".

2) — Selon M. Winters encore, le plus grand obstacle au maintien du rythme actuel de construction de 100,000 logements par année

est le manque de terrains aménagés.

Que ces idées sont donc révolutionnaires! M. Winters dit en somme : Logeons mieux les riches, les pauvres s'en ressentiront tôt ou tard. Mais il prend la précaution d'ajouter que le problème du logement est surtout une affaire d'aqueduc.

Les milliers de familles ouvrières qui souffrent actuellement dans des logis trop petits et malsains, seront sous doute profondément reconnaissantes à M. Winters des lumières qu'il a su jeter sur leur condition. Nul doute qu'elles lui sauront gré également de leur avoir fait comprendre les problèmes des familles à "gros revenus".

Mais peut-être se trouvera-t-il un "communiste" quelque part pour se demander de quel droit les riches ont des maisons et les pauvres n'en ont pas? Pour douter de ce principe sacro-saint qui veut que les petits héritent des guenilles des grands?

Pour ce "communiste", M. Winters a une réponse toute prête : l'aqueduc.

Envoyez-nous des NOUVELLES de votre syndicat

TRAVAIL ET FOYER

DES MAISONS HUMAINES:

PREMIERE CONDITION DE TRAVAIL DE NOS MAMANS

Tout le monde s'intéresse de près ou de loin au problème du logement. On en parle partout. Madame X déclare dans les journaux que 5,000 logements par année durant cinq ans sont nécessaires pour répondre aux besoins. Des statisticiens y vont de leurs chiffres pour prouver qu'après tout "ça ne va pas si mal", et qu'il s'en construit des logis. Dans des conférences, des livres, des hommes spécialisés en la matière s'arrêtent et cherchent des solutions à ce problème essentiel. A date, il faut bien avouer que la classe ouvrière est la moins favorisée par ces solutions. C'est pourtant chez elle où le besoin est le plus aigu, c'est pourtant elle qui est la plus touchée par la pénurie de logements à prix raisonnables, par les conditions inhumaines du logement.

Maisons inhumaines

Il est un aspect de ce problème qui passe presque inaperçu, un angle dont personne ne parle et qui, pourtant, intéresse particulièrement les familles ouvrières: les maisons que nous habitons, de même que celles qui se construisent pour nous, sont-elles des maisons humaines? De tout temps, les constructeurs ont bâti des maisons rentables. Et, de plus en plus, on construit de manière que ça rapporte le plus d'argent possible; un minimum d'espace pour un loyer maximum. Mais, les maisons où nous passons toute notre vie, nous, les mamans, comment sont-elles?

Maisons sans cours, ni jardins, où les enfants poussent dans la rue faute d'espace où jouer? Maisons, où, à l'intérieur non plus, il n'a pas été oublié que ces enfants ne sont

pas des animaux en cages, mais prévu de place pour les petits. On a pensé à une pièce pour la "visite", un salon pour les étrangers, fermé le plus souvent par une barrière afin que les enfants n'y aillent pas. On des êtres humains qui ont besoin pour grandir de s'amuser, de grimper, sans pour cela se faire crier continuellement par la fête: "ne touche pas à cela, ne monte pas sur les chaises".

Maisons bruyantes

Où encore, nos maisons sont-elles des maisons bruyantes, pleines de désordre d'où le père se sauve aussitôt rentré, que les enfants délaissent devenus adolescents parce qu'ils ne peuvent trouver de coin tranquille pour s'y réfugier. Maisons de mamans fatiguées, sans aucun endroit pour faire le plein, sans endroit de silence où elles pourraient se reposer ne fut-ce qu'un quart d'heure durant la journée. Maisons loin du travail du père, maisons qui n'ont un père qu'en fin de semaine, parce que levé tôt le matin il n'entre qu'après le souper alors que les enfants sont couchés.

Maisons où l'on ne peut vivre

Regardons nos maisons, et demandons-nous si elles sont des maisons qui nous épanouissent parce qu'elles nous facilitent la vie familiale, parce que nos enfants ont la place qu'il leur faut, parce qu'elles sont organisées de manière à diminuer notre travail, nous épargner des pas, de la fatigue? Nos maisons ne sont pas des endroits qui nous aident à vivre; au contraire, dans la plupart des cas, elles nous compliquent l'existence et sont une source de tracas. On cherche un peu partout

les causes de la désertion des adolescents vers les restaurants et les clubs, on se demande pourquoi, très souvent, le père prend si peu d'intérêt à sa vie familiale, d'où vient l'apathie de certaines mamans, la nervosité d'autres, il faudrait peut-être voir dans ces logements petits, sans soleil, ennuyeux, surpeuplés, où les constructeurs, gouvernants et propriétaires ne mettent jamais les pieds et ne voudraient encore moins vivre, une des causes d'un certain état de vie familiale qu'on nous reproche. Pour plusieurs familles, avoir des enfants est devenu un problème insoluble à cause d'un logement trop étroit, d'autres familles en ont pris leur parti et essayent de rendre vivables leurs trois pièces, sans que cela ne change rien au véritable problème.

Droit à revendiquer

Une des solutions? Dans les usines, nos maris revendiquent une place plus humaine sous le soleil, réussissent à faire améliorer leurs conditions de travail. Pourquoi, nous aussi, n'aurions pas droit à une amélioration de notre condition de travail, à l'intérieur de nos foyers? Pourquoi ne pourrions-nous pas revendiquer le droit à des maisons plus humaines? Et, pourquoi pas des réunions avec constructeurs et propriétaires, où le problème de la construction pourrait être étudié concrètement, en parlant de nos besoins réels? Pourquoi pas un syndicat de ménagères, de mères de familles? Les problèmes que posent pour nous les cadres de nos logements sont assez graves, et influencent assez toute notre vie familiale pour nous le faire désirer.

RENEE GEOFFROY.

Soirée familiale réussie à Victoriaville

"L'ouvrier est celui qui attache le plus d'importance à la famille", dit le confrère Fernand Jolicoeur, de la C.T.C.C., lors d'une causerie prononcée au cours de la soirée familiale du Syndicat des Employés du Vêtement de Victoriaville, le 28 mars dernier. Cette soirée était sous la présidence du confrère Emilien René, président du Syndicat. Les agents d'affaires du Conseil Central, G.-E. Gagné et Maurice Béliveau adressèrent aussi la parole. On distribua des rafraîchissements et l'on fit tirer de nombreux prix de présence. Plus de trois cent personnes participèrent à cette réunion joyeuse.

On a voulu profiter de l'occasion pour faire traiter des problèmes de la famille ouvrière. Un court forum suivit l'exposé du confrère Jolicoeur. "L'ouvrier, avait-il dit, travaille pour son foyer, rarement pour lui seul. Son foyer, c'est le lieu où il peut retrouver la joie refusée à l'usine, le lieu où il est connu, aimé, où il se sent chez lui, en toute liberté, où l'on ne cherche plus à l'écraser, où il fait une oeuvre grandiose".

"D'un autre côté, les problèmes de la famille ouvrière sont nombreux: insécurité sous toutes ses formes, salaire trop bas, habitation malsaine, travail féminin, instruction insuffisante, mariage retardé, etc. Le syndicalisme ne peut pas ignorer ces problèmes. Il doit inscrire, en tête de son programme, une politique familiale qui corresponde aux véritables aspirations ouvrières. Il doit envisager toutes les revendications économiques et sociales sous l'angle familial.

"C'est pourquoi, par le moyen de la convention collective, nous essayons d'abord de garantir à l'ouvrier son droit au travail, première sécurité dont la famille a besoin pour envisager l'avenir. C'est la raison d'être par exemple, de la clause d'ancienneté. Et, évidemment, nous tâchons d'obtenir des salaires familiaux et des heures de travail qui permettent au père de famille d'avoir des loisirs pour se reposer, refaire ses forces et participer à l'éducation de ses enfants. La C.T.C.C. s'intéresse aussi au problème de l'habitation, à la diminution des impôts sur le revenu des ouvriers, au relèvement des allocations familiales, à l'établissement de plans d'assurance sociale, etc.

"En un mot, conclut le conférencier, on se rend facilement compte que les principaux efforts de notre syndicalisme sont portés vers l'amélioration du sort de la famille. C'est donc toute la famille qui doit supporter le syndicat. La mère de famille a donc tout intérêt à encourager son mari à être un membre actif du syndicat, à assister aux assemblées, à accepter des charges quand l'occasion se présente".

"Chercher Dieu est déjà en soi une action sociale. Puisque l'Amour de Dieu s'est montré agissante dans le monde par la rédemption de l'humanité par le Christ, les efforts de l'homme pour ressembler à Dieu seront des efforts pour suivre l'exemple du Christ par le sacrifice de soi-même pour la rédemption du prochain... Il est évident que, dans l'Eglise militante sur Terre, les intérêts sociaux des sociétés profanes seront réalisés par voie surrogatoire, avec plus de succès qu'ils n'ont été réalisés ou se réaliseront jamais dans une société profane, qui n'a en vue que ces intérêts et rien de plus élevé. En d'autres mots, le progrès spirituel des âmes individuelles dans cette vie entraînera un progrès social plus grand que n'importe quel autre moyen".

TOYNBEE

LA CHAMBRE DE DEBARRAS

Si le repassage est votre bête noire, il y a quelques moyens d'adoucir la tâche, et même de prévenir le mal de dos qui accompagne souvent ce travail. L'essentiel est d'être bien installé, la planche n'étant ni trop haute ni trop basse. Un tapis sous les pieds, cela vaut la peine si le repassage est long. On s'installe comme si on était fait pour marcher dans le même sens que la planche, et on reste souple sur ses jambes, pour pouvoir suivre le mouvement du fer avec tout son corps, et non seulement avec les bras. De préférence, on choisit une heure où les programmes de radio nous intéressent, peut-être bien une soirée où le mari est parti en réunion. Mais si vous avez la chance de posséder un mari qui aime à jaser, repassez près de son fauteuil pendant qu'il vous fait la conversation. Et surtout, si vous le pouvez, éloignez-vous de la cuisine. Le repassage nous donne assez chaud comme ça!

*

Je vous parle du repassage le soir, mais théoriquement, on ne devrait admettre pour la soirée que le raccommodage. Il faut se lever tellement tôt avec des enfants que vaut mieux garder ses soirées pour se reposer, causer un peu avec son mari, et se coucher de bonne heure si on est assez raisonnable pour le faire.

*

Vous vous plaignez de ne pas avoir de cadres pour décorer votre chambre à coucher ou votre salon, et pourtant vous avez amassé un tas de photographies ou de belles images dans diverses revues. Si vous aimez le changement, vous pouvez coller ou taquer vos gravures sur un morceau de "masonite" peint de couleur gaie et les changer avant qu'elles se soient salies. On peut même les recouvrir de cellophane pour remplacer la vitre qui protège de la poussière.

*

Personne n'aime l'insupportable odeur des patates "collées au fond". Si ce malheur vous arrive, sortez vite dehors avec le chaudron, aérez tout de suite la maison, et laissez la senteur dehors avec le chaudron (si les voisins ne s'en plaignent pas...). Les patates ne goûteront pas le brûlé si vous enlevez les parties noircies.

*

Le moyen d'obtenir du bacon croustillant qui ne soit pas séché c'est de ne pas le faire cuire trop longtemps et de l'égoutter sur un papier épais. Il se vend dans les épiceries et les quincailleries un gros papier blanc destiné spécialement à la cuisine, et qui est bien commode pour cet usage. On l'emploie aussi avec succès pour dégraisser la poêle à frire avant de la laver, pour dégraisser l'évier, pour recueillir les pelures de légumes, etc...

*

Il est bien commode d'avoir dans la cuisine un calendrier dont les pages contiennent beaucoup d'espace. On peut y inscrire les choses les plus diverses; tout ce qu'il ne faut pas oublier. Par exemple: lundi, visite chez le médecin à 2 heures; mardi, clinique pour le bébé; mercredi, visite de Jeannine (ça, c'est la belle-soeur qui s'est annoncée; il ne faut pas oublier d'avoir un repas convenable); jeudi, fête de Suzon; vendredi, laver les vitres; samedi, gros marché (en prévision d'un repas de famille spécial). On peut même compter les semaines qui restent avant Noël et diminuer le chiffre d'une semaine à l'autre...

*

Dans la chambre du bébé, il y a toujours toutes sortes d'objets qui ne trouvent pas place dans les tiroirs: les vêtements pour le dehors, les jouets, les couvertures supplémentaires, etc... J'ai trouvé moyen de tout caser sans toujours bouleverser les tiroirs du bureau en installant un vieux tiroir sous le lit du bébé. Et mon mari, encore plus intelligent, a installé des roulettes sous le vieux tiroir. Et tout marche sur des roulettes!

*

A peu près toutes les ménagères savent tourner un collet de chemise quand il est usé. Mais il y a un truc qui fait durer la chemise encore plus longtemps, et c'est d'ajouter un morceau de gros coton sous le côté usé et de faire des coutures en zig-zag pour en doubler le collet usé. Le morceau ainsi rapiécé ne risquera pas de se déchirer en passant dans la laveuse.

*

Les bébés sont encore tout petits que les mamans pressées essaient de les faire patienter en leur disant: "Attends, attends". On peut en dire longtemps des "attends" avant que le bébé comprenne ce que c'est que d'attendre! Il y a un savant américain qui a observé des centaines et des centaines d'enfants et qui dit ceci: "La conception du temps ne porte que sur l'immediat à 18 mois. A cet âge, on ne comprend que le "tout de suite" ou des associations avec les routines, comme "après ton jus de fruits".

Plus tard, parlant des enfants de 3 ans, il dit "on peut marcher avec lui et il sait attendre son tour. Il peut distinguer le jour et la nuit. Il peut dire et comprendre: "C'est pas l'heure de..."

JEANNE.

P.S.—La correspondante qui a signé Old Fashion voudrait-elle nous faire tenir son numéro de téléphone afin que nous puissions communiquer avec elle.

"Qui possède possède pour tous"

LA DESTINATION DES BIENS HUMAINS

Je ne suis pas le maître absolu de ce que je possède. Simple gérant au regard de Dieu, à qui je devrai rendre compte de ma gestion, je dois administrer mes richesses pour le bien de tous. "Qui possède, possède pour tous". Ce n'est pas un conseil. C'est une obligation. La propriété n'est pas une confiscation des biens, destinés à tous, au profit de quelques privilégiés. Le propriétaire, en administrant son domaine, doit servir l'intérêt général. L'utilité commune, en fondant son droit, en limite l'exercice. Il ne m'est pas permis de laisser mon champ en friche, de dénaturer mon blé ou de laisser mes maisons vides, quand mes frères manquent de pain et d'abri. "Malheur s'écrie Isaïe, malheur à ceux qui ajoutent maison à maison, qui joignent champ à champ, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'espace et qu'ils habitent seuls au milieu du pays!" A l'avare de son temps, saint Basile s'adresse en ces termes: "Toi qui en fermes tant de biens dans les gouffres insatiables de ta cupidité, tu penses ne faire tort à personne, alors que tu privés tant de gens? ... Ce pain que tu retiens, c'est à celui qui a faim".

"Qui possède, possède pour tous". C'est ce principe de l'utilité commune qui légitime certaines interventions de l'Etat dans des cas exceptionnels: une route doit être percée; mor terrain sera exproprié. Des sinistres sont sans lois: la loi peut m'obliger à recevoir dans ma maison. Sans attendre cette contrainte légale, des chrétiens, fidèles à la doctrine de l'Eglise, se doivent, même au prix d'une certaine gêne, de subvenir aux nécessités pressantes du prochain. Voici de vastes demeures qui n'abritent qu'une ou deux personnes, tandis que des familles nombreuses se pressent dans une chambre unique, souvent insalubre, où la santé des enfants est gravement compromise, où une promiscuité inévitable risque d'engendrer l'immoralité. Non seulement la charité, mais la justice sociale réclame que les mieux nantis viennent en aide à de telles misères. S'y refuser sans raison grave, c'est exaspérer les haines qui

fomentent les révolutions. Saint Thomas d'Aquin enseigne même que, dans le cas d'extrême nécessité, on peut prendre le bien d'autrui pour venir en aide à la détresse du prochain, s'il n'est d'autre moyen de le sauver.

Chacun connaît, à ce sujet, les graves questions que pose la crise du logement. Pour les résoudre il faudrait obtenir l'effort convergent de toutes les bonnes volontés. Que les propriétaires fassent preuve d'équité et de charité dans l'usage de leurs droits. Que les capitaux disponibles soient investis dans des constructions, même s'ils ne doivent rapporter qu'un minime profit. Qu'avec l'aide de l'Etat, des groupements de patrons et d'ouvriers entreprennent de bâtir de nouvelles maisons. Que des services d'entraide s'ingénient à porter secours aux familles les plus déshéritées. Voilà un beau témoignage de fraternité. Saurons-nous comprendre qu'il est urgent de le porter?

En effet, n'est-ce point un redoutable matérialisme qui s'affirme dans cette vie économique "horriblement dure, implacable, cruelle", selon les expressions de Pie XI, où les intérêts financiers font méconnaître les besoins réels du producteur et du consommateur? A ceux qui cèdent ainsi au vertige du profit, s'adresse l'apostrophe vigoureuse de saint Basile: "Toi, les yeux fixés sur l'or, tu ne regardes pas vers ton frère. Les larmes n'excitent pas ta pitié. Les gémissements n'attendent pas ton cœur. Non. Tu es inflexible, intraitable. En toutes choses, tu vois de l'or. Le blé devient pour toi de l'or. Le vin, se solidifiant, devient or. Les laines se convertissent pour toi en or. Tout commerce, toute combinaison t'apporte de l'or". Et l'or fait oublier l'homme, comme il fait oublier Dieu. "La cupidité est une idolâtrie", nous dit saint Paul.

Sur qui tombe cette condamnation? Il est difficile de démasquer les tenants du capitalisme, parce que celui-ci est bien plus un comportement qu'une doctrine, un esprit de cupidité et de domination qu'une attitude intellectuelle. Dans la conduite des affaires, dans l'investissement des capitaux, il inspirera, parfois à son insu, l'homme que dans la vie privée fait profession d'honnêteté et de religion. Combien, par exemple, acceptent le jeu automatique de l'offre et de la demande, sans se soucier de la justice du

contrat! Combien placent leur argent sans se soucier de l'usage moral ou immoral qui en est fait, ou reçoivent des dividendes, sans savoir si, au préalable, la rémunération du travail a été assurée!

Dans la répartition comme dans la production des richesses l'appât du gain pousse à la spéculation. La vie économique est troublée par les profits excessifs de certains intermédiaires. Certes, le commerçant a droit à un bénéfice pour l'effort qu'il fournit, l'ingéniosité qu'il déploie et les services qu'il rend. S'il est parfois difficile d'apprécier ces éléments, il demeure évident que certains profits, par les procédés qui les engendrent, sont certainement malhonnêtes.

Sans intervenir dans le détail des techniques, l'Eglise a le devoir de dénoncer les abus, de secouer les torpeurs et d'éclairer les consciences. Les exigences de sa doctrine sociale, dont nous venons de rappeler quelques points, pourront surprendre certains fidèles. Qu'ils se reportent à l'Evangile pour retrouver la véhémence du Christ contre les mauvais riches, sa sollicitude pour les humbles et les pauvres, tout son message de charité et de détachement. Pour être son disciple, il ne suffit pas d'abriter l'égoïsme derrière quelques gestes d'aumône ou quelques sentiments de pitié. Il faut garder partout le souci de nos frères et faire pénétrer jusque dans la vie sociale les exigences de l'Evangile en recherchant, au delà du matérialisme capitaliste ou communiste, les solutions neuves qui mèneront à l'humanité de dominer ses techniques et de surmonter ses divisions. C'est ce que nous demanderons en redisant la prière de Pie XII pour l'Année Sainte.

Dans un monde qui exalte la richesse, l'Eglise continue de proclamer la béatitude du pauvre. Elle demande à tous ses enfants d'être détachés des biens de la terre, en leur rappelant que la seule richesse vraie est celle de l'âme. "Bienheureux l'homme qui n'a pas couru après l'or et n'a pas mis son espoir dans l'argent et les trésors".

"Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît".

Ces deux maximes résument toute la doctrine de l'Eglise.

Que la Sainte Vierge Marie, dont le Magnificat est le prélude de l'enseignement de Jésus sur la richesse et la pauvreté, nous obtienne la grâce d'y être fidèles!

Une démarche de la C.T.C.C. qui porte fruit

La C.T.C.C. vient de remporter une victoire qui sera bien appréciée par ceux de ses membres qui sont des immigrants. On sait en effet que nos confrères néo-canadiens sont particulièrement avertis des dangers véritables que suscite le communisme. Ils savent aussi que les vrais moyens de le combattre c'est de donner justice aux travailleurs et de créer ainsi un exemple contagieux.

Récemment, la C.T.C.C. fut avertie d'une grave anomalie dans le service international de Radio-Canada. Aucune émission n'était irradiée à l'adresse de la Pologne. Pourtant ce pays est l'un des plus importants de ceux qui sont soumis à la dictature soviétique. Il est important non seulement à cause de ses 25 millions d'habitants, mais parce que la majorité de ceux-ci sont d'ardents catholiques.

Une telle négligence de notre radio d'Etat apparaissait donc comme une grave erreur psychologique. La C.T.C.C. en fit part au gouvernement fédéral lors de la présentation du mémoire annuel. La réponse n'a pas tardé. La semaine dernière, le ministre de l'Immigration, M. Walter Harris, disait aux anciens combattants polonais qui habitent au Canada et qui se sont réunis en congrès à Ottawa, que Radio-Canada créerait bientôt une section polonaise. Une fois de plus l'influence de la C.T.C.C. avait donc aidé à faire

se réaliser les désirs d'un groupe de travailleurs.

A l'occasion de ce congrès, M. François Krakowski, le directeur du service que la C.T.C.C. a mis spécialement sur pieds pour venir en aide aux immigrants, a adressé la parole aux délégués. Il leur a expliqué le travail effectué jusqu'à ce jour par le service de la C.T.C.C. Il leur a exposé la doctrine de notre mouvement et montré combien le syndicalisme catholique peut aider les ouvriers qui arrivent des autres pays à s'intégrer sans heurt dans le milieu canadien.

M. Krakowski transmet aussi aux délégués les bons vœux de tous les travailleurs syndiqués que M. Gérard Picard, notre président général, lui avait demandé de représenter.

Inutile de dire que nos confrères ont été profondément touchés de ce témoignage de fraternité et d'encouragement.

LA CHAMBRE DE COMMERCE NOUS REMERCIE

Voici le texte de la lettre de la Chambre de Commerce:

7 avril 1953.

Cher M. Lanouette,

J'accuse réception d'une copie de la lettre que vous avez fait parvenir à M. J.-O. Asselin, président du comité exécutif de Montréal, concernant l'appui de votre Conseil central aux recommandations que la Chambre de Commerce du district de Montréal a soumises aux autorités municipales. Espérons que celles-ci les mettront en application le plus tôt possible.

De nouveau mille mercis et veuillez croire, cher monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur du service d'orientation économique, J.-G. DESCARIE.

Comme quoi les travailleurs ne sont pas les méchants qu'on veut parfois laisser croire et qu'ils ne refusent jamais de donner un coup de main quand ils le peuvent.

La C.T.C.C. appuie le Conseil de la Vie française

Lundi, le 13 avril, le Conseil de la Vie française en Amérique a présenté au ministre des Finances, l'honorable Douglass Abbott, un mémoire sur le bilinguisme au Canada, en particulier au sujet des chèques bilingues.

Chaque année, dans ses mémoires, la C.T.C.C. est revenue à la charge auprès du gouvernement fédéral pour obtenir le respect in-

tégral du bilinguisme au Canada, et elle a tenu à être officiellement représentée lors de la présentation de ce mémoire. C'est le confrère Gérard Morin, journaliste d'Ottawa, qui a représenté la C.T.C.C. à cette occasion.

Dans ce mémoire, on lit ce qui suit: "Le Conseil de la Vie française, représentant officiel des Canadiens de langue française, s'est alarmé depuis longtemps du sort que le gouvernement du pays réserve à la langue française, notamment dans le libellé des chèques mis en circulation par divers ministères; les chèques des allocations familiales et les chèques de pensions de vieillesse en sont un exemple.

"A maintes reprises, les Canadiens de langue française ont demandé une correction à cette situation: malheureusement rien n'a encore été fait.

"Nous n'aimons pas rappeler à tout instant que près de cinq millions de Canadiens de langue française ont des droits inaliénables

à l'usage de leur langue, non seulement dans la province de Québec, mais dans toutes les provinces du pays.

"D'ailleurs, la monnaie et les timbres-poste bilingues témoignent déjà de cet esprit. Nous demandons tout simplement que le gouvernement fédéral pousse la logique et la sagesse un peu plus loin et rende obligatoire l'émission bilingue de tous les chèques qu'il met en circulation."

Le mémoire concluait: "L'unité nationale, synonyme d'unité politique fondée sur une enrichissante dualité culturelle, ne s'établira jamais par décret. Elle se formera elle se tissera, petit à petit, par des actes, par des faits. Et plus l'exemple viendra de haut, plus vite et plus solidement régnera l'unité nationale dont on parle tant. Le chèque bilingue, non seulement dans le Québec, mais partout au pays, est un de ces faits que réclame le peuple du Canada."

ENTRE QUAT'Z'YEUX

Pourquoi croire les rumeurs?

Il y a des gens qui se plaignent, dirait-on, à tout mettre en oeuvre pour créer des difficultés aux travailleurs. Nos confrères débardeurs de Sorel viennent de se voir accuser par une mauvaise langue de vouloir faire une grève illégale pour le simple plaisir de la chose. On sait que les demandes des débardeurs sont actuellement soumises à un tribunal d'arbitrage.

Léopold Turcotte, agent d'affaires du Conseil central des Syndicats nationaux de Sorel a coupé court à ce canard en faisant la mise au point suivante: "Les débardeurs suivront le cours des procédures. Ils demeureront loyaux et travailleront honnêtement dès que les activités du port recommenceront. Nous l'affirmons pour

bien démentir une rumeur qui veut que les débardeurs de Sorel fassent la grève dès qu'un bateau jetera ses amarres sur nos quais.

"Les débardeurs regrettent cependant que les compagnies de transport aient cru en cette rumeur et aient ainsi empêché plusieurs barges à grains et d'autres navires de venir à Sorel la semaine dernière. Nous espérons que cette mise au point tranquilliserait les esprits et que le port de Sorel entrera en pleine activité ces jours-ci".

M. Turcotte a ensuite expliqué que si l'an dernier les débardeurs avaient fait la grève, c'est parce que les compagnies retardaient de mettre en pratique l'entente qui avait été conclue devant les conciliateurs provinciaux.

